CSA DU 20 OCTOBRE : L'UFAP UNSa JUSTICE ASSUME SES CHOIX !

UFAP
UNSa Justice

CP SEYSSES

Le 18/11/2026

QUITTER UNE INSTANCE NE SIGNIFIE PAS ABANDONNER LES PERSONNELS

À la suite du CSA du 20 octobre 2026, **l'UFAP UNSa Justice CP Seysses** tient à rappeler les raisons qui l'ont conduite à quitter cette instance. Une décision réfléchie et pleinement assumée, face à des réorganisations de service présentées dans un contexte de manque d'effectifs persistant, de surcharge de travail et d'absence de garanties suffisantes pour les personnels, **pendant que certains s'agitent dans les couloirs avec « je vous préviens, nous on va voter contre » et le fameux « chacun appréciera ou pas »**

Notre organisation syndicale refuse de cautionner des plannings qui fonctionnent sur le papier, mais dont l'application repose sur des agents déjà confrontés aux absences, aux difficultés de remplacement et à une charge de travail toujours plus importante. Siéger ne signifie pas tout accepter, et quitter une instance ne signifie pas renoncer à défendre les personnels !

DES RÉORGANISATIONS, MAIS AVEC QUELS EFFECTIFS ?

Au quartier arrivant, un départ à la retraite non remplacé. Au quartier disciplinaire, un agent muté sans remplacement. Aux parloirs, des effectifs passant de neuf à sept agents, remettant en cause les possibilités d'organisation des congés. Voilà des réalités qui ne disparaissent pas avec la validation d'un planning !
À cela s'ajoutent les interrogations concernant la brigade PEP-PCI, dont la nouvelle organisation pourrait entraîner la suppression d'un poste protégé pour les agents d'équipe. Du côté du QSL, les capacités d'accueil augmentent sans renforts humains annoncés à la hauteur des besoins. Quant à la montée en puissance des ELSP, elle ne pourra se faire en sollicitant indéfiniment les mêmes personnels.

L'UFAP UNSa Justice CP Seysses ne conteste pas la nécessité de faire évoluer les organisations. Elle refuse simplement que chaque évolution se traduise par des contraintes supplémentaires pour les collègues, sans les effectifs correspondants !

LES CONDITIONS DE TRAVAIL NE PEUVENT PAS PASSER AU SECOND PLAN !

La période des fêtes de fin d'année illustre également ce manque d'anticipation. Les agents des postes fixes sont de nouveau sollicités pour renforcer les services, avec une période rallongée et les contraintes liées aux colis de Noël. Pourquoi ne pas avoir organisé en amont comme c'était le cas, une réunion permettant de préparer sereinement ces renforts ? **En 2026, après le passage en 12 heures, il semblerait que le train ne se soit malheureusement pas arrêté au quai « réunion ».**

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice CP SEYSSES/ZA SEGLA Rue Danielle Casanova BP 85 31603 MURET CEDEX
Portable : 06-73-67-01-25 ou Poste : 68-50 www.ufap.fr

Les difficultés rencontrées par les agents postés pour bénéficier de leurs congés **avec une equité**

Scolaires / été, les congés bonifiés, les départs liés aux réussites aux concours et les tensions sur les effectifs doivent également être pris en compte.

Et lorsqu'un groupe de travail sur l'absentéisme est envisagé, encore faut-il accepter de s'interroger sur les conditions de travail, la fatigue et les difficultés quotidiennes qui pèsent sur les équipes !

L'UFAP UNSa JUSTICE NE CHANGERA PAS DE LIGNE !

Notre départ du CSA n'était ni un coup d'éclat ni un refus du dialogue social. Il traduisait notre volonté de ne pas cautionner des organisations sans garanties suffisantes.

Nous exigeons des effectifs adaptés, une véritable anticipation des réorganisations, le respect des conditions de travail et des engagements concrets pour les personnels.

L'UFAP UNSa Justice CP Seysses continuera à porter ces revendications, dans les instances comme sur le terrain. Notre responsabilité n'est pas d'accompagner toutes les décisions de l'administration, mais de défendre les intérêts de celles et ceux qui devront les appliquer !

NOUS ASSUMONS NOS CHOIX ! À L'ADMINISTRATION D'ASSUMER SES RESPONSABILITÉS !

Le Bureau Local **UFAP UNSa** Justice SEYSSES
Jean-Pierre VIATGE / Emmanuel MANQUAT



Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice CP SEYSSES/ZA SEGLA Rue Danielle Casanova BP 85 31603 MURET CEDEX
Portable : 06-73-67-01-25 ou Poste : 68-50 www.ufap.fr